

1. Débats&Controverses

Bien commun

L'eau, usager ou contribuable, qui paie la facture?

RAPPEL DES FAITS L'eau est une ressource vitale. Chacun a le droit d'en user et le devoir de la préserver. Est-ce à dire qu'elle doit être gratuite ? Jusqu'où et pour qui ?



Pour un service public national

Didier Dumont Animateur du collectif eau de la fédération CGT des services publics

Analysons les usages de l'eau afin de comparer ce que consomment les différents acteurs. L'usage domestique prélève 18 % de l'eau et la restitue épurée en moyenne à 94 %. L'industrie prélève 11 % de cette ressource et en restitue autant que le domestique, mais chargée de polluants malgré un traitement préalable qui ne fait que les réduire. L'agriculture en prélève 70 % (la plupart de manière sauvage, au détriment de la faune et la flore) et rend celle-ci chargée de pollutions dues à la politique de cultures et d'élevages intensifs. Pourtant c'est l'usage domestique qui assume à plus de 90 % la

facture pour la sauvegarde du cycle de l'eau.

Si on ne paie pas l'eau dans sa facture, nous payons, en moyenne pour 39 %, le coût de sa production et sa distribution ; 39 % le coût du transport et de l'assainissement des eaux usées ; 22 % les redevances et taxes (1). 78 % de la facture sert à payer les ouvrages et les salariés pour desservir et assainir l'eau, mais quand les services sont concédés, les actionnaires se rétribuent sur ce taux, augmentant redevances et taxes.

Que la gestion des services soit publique ou privée, la gestion de l'eau est, elle, toujours publique. Les élus fixent le prix de l'eau, mais quand les services sont concédés, ont-ils la maîtrise des coûts ? La CGT estime que la maîtrise des politiques publiques et la police dans ce domaine relèvent de la responsabilité et du pouvoir régalién de l'État. Le financement doit être assuré par l'impôt et en aucun cas par des redevances sur les factures d'eau acquittées majoritairement par les usagers domestiques.

À ce titre nous dénonçons la taxe pollueur-payeur, qui a instauré le droit à polluer cet élément naturel indispensable à toute vie sur Terre et une redevance supplémentaire pour ces mêmes usagers. Nous demandons l'institution du pollueur responsable par l'application de sanction pénale et d'amendes exponentielles, nonobstant les coûts de réparation à assumer par le pollueur.

La gestion publique de l'eau, de l'assainissement et des services ; la péréquation des coûts de construction, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations ; la création d'un statut public unique pour tous les salariés ; le redéploiement des services de proximité ; l'essor de la démocratie et de la transparence afin de répondre aux besoins des citoyens du local au national, instaurant la participation des usagers et des organisations syndicales, sont indispensables pour garantir un juste prix unique de l'eau sur tout le territoire.

La fédération CGT des services publics revendique un service public national de l'eau et de l'assainissement relevant du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, et la gratuité de 50 litres d'eau par personne par jour, afin de garantir le droit d'accès à l'eau à tout citoyen et préserver la santé publique. Nous exigeons l'abrogation de la loi Notre, qui exterminera plus de 90 % des services de proximité de l'eau et de l'assainissement (sur environ 32 000 existants, il en restera moins de 3 000 selon les critères de desservir 15 000 habitants et d'être constitué de 3 établissements publics de coopération intercommunale EPCI).

LES GROUPES PRIVÉS D'EAU EMBOUTEILLÉE COMMERCIALISENT UNE EAU QUI REPRÉSENTE MOINS DE 0,5 % DU PRIX D'UNE BOUTEILLE.

(1) Source : Institut national de la consommation (INC).



Les services de l'eau ont un prix

Frédéric Van Heems Directeur général de Veolia Eau France

L'eau n'a pas de prix. Ce sont les services de l'eau qui ont un prix. Un prix fixé, toujours, localement par les élus, qu'ils choisissent de gérer eux-mêmes ces services ou d'en déléguer la gestion à un professionnel reconnu tel que Veolia. Le service public de l'eau, c'est prélever l'eau dans la nature, la transformer en eau potable qui respecte la réglementation sanitaire, la livrer 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 au domicile des usagers. C'est aussi la collecte des eaux usées, leur dépollution, qui permet de rendre à la nature des eaux de bonne qualité.

Ce prix des services de l'eau est lié à la qualité des ressources en eau disponibles localement. Peu de Français le connaissent. Il est, en moyenne, de 3,92 euros TTC le mètre cube. 3,92 euros pour mille litres d'eau, soit 0,039 centime le litre. Près de 300 fois moins cher qu'une bouteille d'eau minérale.

D'après l'OCDE, la facture d'eau ne doit pas dépasser 3 % du revenu des ménages. En France, elle représente 0,8 % du budget d'un ménage, soit environ 1 euro par jour et par famille. Par comparaison, le chauffage, c'est 9 %, et le téléphone entre 4 et 5 %. Bien que le pourcentage moyen reste très inférieur aux recommandations de l'OCDE, de nombreuses personnes se retrouvent au-dessus de ce seuil, en raison de la crise actuelle. Nous agissons quotidiennement en direction de nombreux ménages disposant de budgets dans lesquels la part de l'eau peut devenir une charge importante. Notre programme « Eau pour tous » permet à chaque collectivité d'ouvrir la démarche de solidarité locale à tous les usagers du service. Mais l'eau est un sujet plus passionnel que rationnel. Étant d'essence politique, il est normal qu'il soit l'objet d'antagonismes et même, parfois, victime de dogmatismes anciens. En réalité, la concurrence et/ou complémentarité entre public et privé porte ses fruits.

Nos services de l'eau donnent très large satisfaction aux Français. Ils placent notre pays aux meilleures places dans l'Europe et dans le monde. Chaque jour, nos 15 000 collaborateurs se mobilisent et innovent pour réduire les prélèvements à la source, et favoriser le recyclage ainsi que la réutilisation de l'eau, créant ainsi de nouveaux usages. Les emplois que cela représente sont d'autant plus importants pour les territoires qu'une entreprise comme Veolia a dans sa génétique un pacte social fort et mise sur la formation par apprentissage de jeunes salariés recrutés localement.

Compte tenu du nouveau positionnement des collectivités territoriales vers une économie plus circulaire et une préservation de la ressource, le marché est en pleine mutation. La délégation à un opérateur privé est et restera une très bonne solution, même si elle a besoin d'être modernisée. Les collectivités veulent toujours plus de transparence, d'implication des élus, d'efficacité avec des résultats partagés, de solutions de financement pour les renouvellements d'installation, d'outils digitaux pour la « Smart City », de qualité pour le citoyen et l'environnement. Je ne crois pas que la régie publique réponde mieux à ces exigences que la délégation à une entreprise spécialisée. Veolia est favorable à ce que la collectivité rétribue l'opérateur en fonction de ses performances. Plus que des volumes, elle désire acheter de la performance. De la performance technique, économique, environnementale, et sociale au service de son territoire. Le public et le privé ne réussiront qu'ensemble. Ensemble, toujours plus ancrés dans les territoires. L'eau est gratuite; mais le travail et l'expertise

des hommes et des femmes de Veolia, derrière l'eau qui coule quand on tourne le robinet, ont une valeur, donc un prix.



Garantir un accès vital pour tous

Gabriel Amard Secrétaire national du Parti de gauche

L'eau est indispensable à la vie. S'il nous manque 1 % d'eau dans le corps, nous avons soif ; s'il nous en manque 10 %, nous commençons à perdre la tête. Trois jours sans eau et nous mourrons. Que faut-il de plus pour démontrer qu'elle est un bien commun tout aussi essentiel que l'air que nous respirons ? Jean-Luc Mélenchon et la France insoumise ont ciblé cette question afin de préciser leur approche de tous les biens communs. Nous lui avons consacré un livret thématique, élaboré dans l'esprit de notre démarche, laquelle vise à construire notre programme de façon

coopérative, avec l'ensemble des acteurs concernés et tous les citoyens intéressés. Nous y posons en préalable que le droit à un accès à l'eau et à l'assainissement soit inscrit dans la Constitution de la future VI^e République.

Dire que l'eau est un bien commun implique qu'elle soit totalement sortie du secteur marchand. Contrairement aux idées reçues, le modèle français de l'eau est déjà public. Vingt-quatre mille services publics de l'eau et de l'assainissement existent en France. Le secteur privé et les multinationales ne disposent quant à eux que de 11 000 contrats. Il existe donc un savoir-faire public à défendre, encourager et amplifier, tout en impliquant les usagers dans la gestion de l'eau.

Il s'agit également de garantir un accès à l'eau vitale pour tous, sans conditions de ressources : nous proposons d'assurer, via la solidarité nationale, la gratuité des compteurs ainsi que des premiers mètres cubes d'eau au domicile principal de chacun. Cela représente 1,66 % de l'ensemble de la facturation de l'eau en France. Or aujourd'hui, l'ensemble des mètres cubes facturés aux particuliers et aux agriculteurs représente près de 14 milliards d'euros par an. Autant dire que cette mesure de gratuité est totalement finançable.

Elle peut s'opérer par un système de solidarité ou de péréquation, soit par l'impôt, soit par une tarification renchérie pour les usages professionnels, touristiques, industriels, de luxe ou encore commerciaux. Actuellement, professionnels, industriels et agriculteurs consomment 90 % de la ressource prélevée et les particuliers 10 %. Or ces derniers payent 90 % des volumes facturés. Il y a là un rééquilibrage à opérer.

Il faut, parallèlement, veiller à une sobriété de la consommation d'eau potable. Nous proposons d'établir en ce sens une règle verte, interdisant de prendre à la terre plus qu'elle ne peut donner. Nous touchons là au grand cycle de l'eau et à sa protection, qui interroge aussi nos modèles de production, par exemple agricoles.

Pour finir, il existe une sévère injustice : en France, 5 millions de foyers, soit 12 millions d'habitants, sont privés d'un assainissement collectif. Nous n'acceptons pas qu'eux doivent se débrouiller seuls pour avoir accès à un assainissement conforme à la réglementation écologique. C'est devenu un véritable business : il en coûte entre 5 000 et 15 000 euros aux particuliers sommés, sous peine d'amende, de se mettre aux normes. Cette inégalité ne doit pas durer. Nous défendons l'idée que la réalisation de tous les ouvrages, même individuels, soit prise en charge par la collectivité.

Tout cela est encore en phase de construction. Nous avons engagé des ateliers des lois, dont plusieurs sur l'eau, visant à faire participer les citoyens à la mise en œuvre de ces objectifs. Nous proposons, à terme, de créer des comités locaux de cogestion publique d'eau et d'assainissement, lesquels rassembleront tous les acteurs de l'eau, élus, professionnels ou associations d'usagers.